



Compte-rendu Comité Social d'Administration Local du deux février 2023

Un CSAL s'est tenu jeudi deux février après-midi. La délégation FO DGFIP 84 était représentée par Mireille COMPAGNAT et Christian PERNOT.

L'ordre du jour était consacré aux travaux de rénovation de la cité administrative.

FO a lu sa liminaire :

Monsieur le Président,

C'est avec consternation et colère que les agents de la DGFIP, comme tous les fonctionnaires semble-t-il, ont reçu sur leur boîte mel privée, dans l'après-midi du 26/01 et dans la nuit du 26 au 27/01, la propagande du gouvernement relative à la réforme des retraites, transmise par la DGFIP au nom du Ministre de la Fonction publique.

Pour FO, il s'agit d'un dévoiement des moyens de l'administration à des fins strictement politiques, digne d'une république bananière !

C'est pourquoi, la Confédération Force Ouvrière a saisi la CNIL, qui procède depuis à des vérifications.

De plus FO DGFIP a sommé notre Directeur général de s'expliquer sur l'utilisation des données personnelles dont notre administration dispose. FO DGFIP se réserve la possibilité de donner des suites juridiques à cette affaire.

Alors qu'un nouveau guide de déontologie vient de paraître et que les sanctions disciplinaires, toujours plus lourdes, tombent comme à Gravelotte, cet épisode scandaleux interroge fortement sur une déontologie à deux vitesses. Cependant, ce spam du Ministre Guérini a le mérite de trahir la panique gouvernementale suite à la mobilisation exceptionnelle des 19 et 31 janvier !

Pour obtenir le retrait de ce projet injuste et infondé, FO DGFIP 84 appelle les agents de la DDFIP 84 à faire grève le sept février prochain et à se joindre aux manifestations le 11 février.

Notre système de retraites par répartition n'est pas en danger et rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. C'est pourquoi le gouvernement a choisi la voie du conflit.

L'ordre du jour du CSAL est consacré aux travaux de rénovation de la cité administrative d'Avignon. FO DGFIP 84 a déjà plusieurs fois insisté sur les conséquences de ces travaux, à savoir, en moyenne, une diminution de l'espace disponible par agent puisque 130 personnes doivent intégrer la cité, dont les agents d'Avignon CH, de la trésorerie de Cavaillon et de l'Isle sur la Sorgue.

FO DGFIP 84 constate que les travaux vont dégrader les conditions de travail de nos collègues, gênés à la fois par les déménagements (jusqu'à trois pour certains services!), la surdensification pendant les travaux ou encore le fermeture six mois du Restaurant Inter administratif. Sans compter la question de l'utilisation du parking qui n'est pas tranchée. Au-delà de la dégradation des conditions de travail, FO craint une dégradation rapide de l'ambiance dans nos services !

Enfin, les documents joints pour préparer ce CSAL sont parfois imprécis. Ainsi, l'emplacement des postes de travail ne figure pas toujours sur les plans présentés, il est souvent difficile de lire les plans dont certaines parties sont floues.

En réponse à cette liminaire, l'administration a précisé que les emplacements provisoires des postes de travail pendant les travaux n'étaient pas déterminés.

L'ordre du jour était consacré à la présentation des modalités d'organisation du travail durant la rénovation de la cité administrative.

D'une manière générale, FO s'inquiète que, pendant les travaux, un télétravail contraint soit mis en place du fait de la diminution de la place dans nos bureaux. La délégation a également précisé que, à l'issue des travaux, les conditions de travail des agents de la DDFIP seraient dégradées. En effet, les travaux de rénovation sont faits au rabais et constituent un prétexte pour densifier les locaux.

Le premier sujet évoqué est celui de travaux de peinture prévus une fois la rénovation des locaux DDFIP achevés à la cité administrative. L'administration souhaite les réaliser avec les personnels déjà installés dans les locaux. FO a souligné qu'ils constitueraient une nuisance pour les collègues. Dans ces conditions, FO demande que ces travaux soient faits préalablement à l'installation des collègues.

La question de l'emport des dossiers vivants pour les services déplacés a ensuite été abordée. L'administration a indiqué qu'une fois tous les quinze jours, il serait possible de rejoindre son service pour en récupérer. Cela sera insuffisant pour tous ceux qui travaillent régulièrement avec des documents papiers. Il en va ainsi, par exemple, des collègues chargés du recouvrement ou des Domaines, qui travaillent au quotidien avec sept armoires d'archives vivantes ! Comment préparer une réunion qui n'a pas été prévue longtemps à l'avance ou répondre au contentieux d'un contribuable ?

FO a demandé que des consignes écrites soient données par les chefs de services pour savoir quels documents pourraient être récupérés pendant les travaux.

La délégation a également évoqué la question des collègues chargés du recouvrement au SIP d'Avignon qui craignent d'être isolés du fait de la séparation de leur secteur entre l'accueil et le premier étage pendant les travaux. Sur ce point, les représentants du personnel ont également demandé que les agents chargés du recouvrement installés à l'accueil ne soient pas visibles du public.

En ce qui concerne le travail à distance sur site distant DGFIP pendant les travaux, il est prévu à Montoux (deux places), Carpentras (12 places) et Orange (15 places). Les postes de travail doivent être installés dans des espaces inoccupés. Les agents concernés sont ceux dont le site d'accueil est plus proche de leur domicile que de la cité administrative.

Le protocole individuel de travail à distance prévoit que « le responsable de service du travailleur sur site distant doit être en mesure d'exercer un suivi de l'activité exercée sur site distant et du

temps de travail effectué ». FO a demandé que ce reporting ne pénalise pas les agents concernés. Ils ne doivent pas passer plus de temps à rendre compte de leurs travaux que leurs collègues présents à la cité administrative.

S'agissant du restaurant inter administratif, il sera fermé pendant six mois au moins à partir de mars 2024. Les pistes envisagées pour le remplacer pendant les travaux sont les suivantes : distributions de paniers repas, de plateaux repas ou encore installation d'un barnum. Les représentants du personnel ont demandé que les agents puissent bénéficier de repas chauds et équilibrés pendant les travaux.

Pour ce qui est du parking, il compte environ 240 places à l'heure actuelle. Il est prévu d'en neutraliser 70 pour stocker le matériel des entreprises chargées des travaux. Un ordre de priorité est établi pour se garer :

- véhicules de services ;
- véhicules personnels utilisés pour les besoins des services ;
- véhicules des personnels chargés de l'accueil du public ;
- pour le reste, environ 70 à 100 places maximum, c'est la règle du premier arrivé premier servi qui sera appliquée !

L'administration souligne qu'une dizaine de places sont disponibles à la Préfecture (CHABRAN) et deux ou trois au parking de la gare. C'est largement insuffisant pour satisfaire les besoins de nos collègues.

Avant de conclure les discussions sur les travaux de rénovation de la cité administrative, FO a fait remarquer qu'ils commenceraient au moment le plus chargé de l'année pour les brigades de vérifications départementales, à savoir en novembre 2023. L'administration a répondu qu'ils seraient reculés de trois semaines ce qui, selon elle, suffirait à ne plus pénaliser nos collègues vérificateurs.

L'ensemble des organisations syndicales a voté contre ces modalités d'organisation du travail durant les travaux de rénovation de la cité administrative. Pour FO, ils vont constituer une nuisance pour les agents et, en plus, une fois terminés, les conditions de travail seront dégradées !

Compte tenu de ce vote négatif, une deuxième convocation du CSAL est prévue le 14 février après-midi.

Questions diverses

Les représentants du personnel ont demandé des précisions sur les travaux de rénovation du CDFIP de Cavaillon. Des panneaux photovoltaïques et une pompe à chaleur vont y être installés. Au premier étage, des travaux de désamiantage seront effectués du côté des bureaux du PCR.

Au surplus, il est prévu de créer des tiers-lieux permanents pour le travail à distance des agents de la DGFIP à Cavaillon.

Ces travaux devraient s'achever fin 2023.

Les représentants du personnel ont également appris que les agents d'Apt devraient intégrer leurs nouveaux locaux le premier mars prochain.

Par ailleurs, il a été rappelé que les collègues souffraient du froid à Montoux.

Enfin, la délégation FO DGFIP 84 a signalé la situation du SDIF d'Avignon dont les agents sont surchargés de travail. En effet, à leurs tâches quotidiennes viennent s'ajouter les difficultés liées au transfert des taxes d'urbanisme (TU) et à l'utilisation d'applications informatiques qui fonctionnent souvent en mode dégradé. L'accueil de ce service, déjà saturé par les questions relatives à la taxe foncière, va être submergé par celles relatives aux TU ! FO a demandé que des mesures soient prises pour soulager nos collègues du SDIF.